



www.sage-authion.fr

REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

18 janvier 2011 - Entente Interdépartementale
Beaufort-en-Vallée - 17 h 30

COMPTE RENDU

Contacts :

Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;
Julie WEISS, Animatrice de la CLE;
Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP 44
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr
Le SAGE sur internet : <http://www.sage-authion.fr>

Réunion du bureau de la CLE du 18 janvier 2011

Etaient présent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- M. Jean-Luc DESPEIGNES, Mairie des Rosiers sur Loire ;
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan ;
- M. Allain RICHARD, Conseil Général de Maine-et-Loire ;
- M. Dominique SAUR, Mairie de Channay-sur-Lathan ;

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Guy de CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée rurale du Maine-et-Loire ;
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité Régional de développement agricole du Baugeois ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Association des Usagers de l'eau Nord Authion ;

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Aymeric LORTHOIS, DDT Indre-et-Loire ;
- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- M. Marc ROYER, ONEMA, Pays de la Loire Bretagne.

Etaient excusé(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- M. Bernard GUERET, Syndicat Intercommunal du Val de la Daguenière ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Gérard LINTEO, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion ;

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Laurent MAILLARD, DDT Maine-et-Loire ;

Assistaient également à la réunion

- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- Mme Marie BEHRA, chargée d'études IDEA Recherche ;
- M. Jean-Michel MURTIN, chargé d'études SOGREAH Consultants ;
- M. Yannick NADESAN, chargé d'études IDEA Recherche ;
- Melle Julie WEISS, animatrice de la CLE du SAGE Authion.



Ordre du jour de la réunion

1. Présentation des remarques à la lecture du scénario tendanciel et réponses
2. Pré-validation du scénario tendanciel
3. Questions diverses
Galette des Rois

Préambule

Mme Marie Pierre MARTIN, présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence.

Après avoir demandé s'il y avait des remarques par rapport au compte rendu de la dernière réunion, elle annonce l'ordre du jour.

1/ Présentation des remarques à la lecture du scénario tendanciel et réponses

Marie BEHRA et de Jean-Michel MURTIN présentent la synthèse du scénario tendanciel. Au fil de cette présentation, Julie WEISS intervient pour énoncer les différentes remarques qui ont été formulées par les membres de la CLE à la lecture du rapport.

La liste des observations à intégrer ou à supprimer après discussion du bureau est présentée ci-dessous.

(La numérotation de page fait référence au rapport envoyé par mail le 23 décembre 2010)

1.1- Les évolutions socio-économiques sur le bassin de l'Authion entre 2010 et 2020-2030

➤ Répartition des investissements réalisés depuis 2007

Page 16 : La répartition des investissements sur le bassin versant

Dans le paragraphe « La répartition des investissements réalisés depuis 2007 » il serait préférable présenter la totalité des investissements réalisés sur le bassin versant, et pas uniquement ceux de l'agence de l'eau.

Bernard PFEIFFER confirme que les chiffres présentés font références à l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire.

Une explication dans le texte devrait clarifier ces éléments.

➤ Evolution démographique et de l'urbanisation et conséquences sur l'eau et les milieux

Page 20 : Améliorer le fonctionnement et la gestion des réseaux d'assainissement

La disposition 3C du SDAGE n'a qu'un caractère incitatif. Elle ne générera pas à elle seule l'augmentation de la réalisation de diagnostic de réseaux au sein des communes. Il serait bon de le préciser. Existe-t-il une tendance déjà observée à la réalisation de ces diagnostics?

Jean-Michel MURTIN répond qu'il n'y a pas de tendance à l'augmentation de ces diagnostics. Ces derniers dépendent du bon fonctionnement des stations. Les diagnostics sont réalisés si les stations présentent des problèmes de surcharges.

Pages 21, 44 : Améliorer la gestion des eaux pluviales

Des évolutions sont-elles attendues sur la gestion des eaux pluviales des secteurs déjà imperméabilisés?

Jean-Michel MURTIN assure qu'aucune évolution n'est à attendre sur ces secteurs

Page 22 : Prélèvements pour l'eau potable dans le Cénomaniens

La conclusion sur la stabilité des prélèvements est-elle applicable à l'ensemble du territoire ou certains secteurs seront-ils plus impactés par une augmentation des prélèvements pour l'eau potable?

Jean-Michel MURTIN répond qu'aucune augmentation de prélèvement en eau potable n'est à prévoir dans le Cénomaniens. Seule la périphérie de l'agglomération angevine, alimentée par la Loire, pourrait voir ses prélèvements en eau potable augmenter.

➤ **Evolution des activités agricoles et conséquences sur l'eau et les milieux**

Page 29 : Changement d'assolement en lien avec les difficultés observées sur les filières bovine et arboricole

La substitution partielle des surfaces actuellement dédiées au maïs fourrage par des cultures spécialisées représenterait une augmentation potentielle des prélèvements de 0.3 Mm³/an : soit le passage d'un ratio de 1 500 m³/ha à 2 500 m³/ha. L'augmentation de ces ratios semble importante.

Jeannick CANTIN annonce que les ratios sont corrects, mais il serait préférable de parler d'augmentation potentielle des besoins maximums plutôt que d'augmentation potentielle des prélèvements.

Page 30 : Adéquation besoins/ressources

La synthèse pourrait mettre en évidence de manière plus nette la contradiction entre :

- d'une part l'augmentation des besoins qui semble rendue nécessaire par l'évolution tendancielle des pratiques agricoles,
- d'autre part la nécessité de garantir des ressources suffisantes pour l'alimentation des populations en eau potable (cénomaniens, mais pas seulement) et les milieux aquatiques.

Par ailleurs, il semblerait souhaitable d'insister sur le déséquilibre rencontré dans le secteur pour lequel un apport d'eau extérieur (prise d'eau en Loire) est nécessaire. Ces difficultés ont été mises en évidence lors de l'élaboration du SDAGE, via le classement de l'Authion en bassin nécessitant de prévenir le déficit quantitatif.

Marie BEHRA signale que ces compléments seront apportés à la synthèse.

Page 32 : Retenues collinaires

« La création de retenues collinaires dans le Baugeois et le Noyantais » n'est pas un point faible.

En effet, les commissions thématiques ont permis de conclure sur ce débat : la création de retenues collinaires peut à la fois être positive et négative pour les milieux.

Cette annotation sera supprimée.

Page 32 : Optimisation des pratiques d'irrigation pour les prélèvements en eau

Marie-Pierre MARTIN pense que la question de la gestion collective mériterait d'être citée dans le tableau de synthèse.

➤ **Evolution des activités forestières et conséquences sur l'eau et les milieux**

Page 33 : Evolution de la filière du peuplier

Dans le paragraphe faisant le point des causes fragilisant les peuplements de peupliers, sont citées les causes suivantes : les tempêtes et les invasions sanitaires.

Il est demandé de rajouter à ces dernières : les rabattements de nappes drastiques dus à la fois au surcreusement du cours du Lathan artificialisé et aux prélèvements de l'irrigation sur les nappes souterraines du secteur non réalimenté.

Après discussion, le bureau ne souhaite pas retenir cette remarque (cf. commentaire de la page 48 ci-après).

Page 35 : Evolution de l'activité forestière

Cette même remarque est formulée pour le tableau de synthèse. Il est demandé d'ajouter : « La diminution des surfaces de peupliers est due aux importants rabattements de nappes ».

Guy De CHAULIAC insiste. Si les forestiers ont constatés cette problématique, elle doit apparaître dans le scénario tendanciel.

Après discussion, le bureau décide de l'évoquer dans le rapport mais de ne pas la retenir dans le tableau de synthèse.

Page 35 : Evolution de la filière du peuplier et conséquences sur l'eau et les milieux

Il est indiqué que la diminution des peupleraies est un point positif pour l'eau et les milieux car cela induit une diminution des prélèvements d'eau.

Une remarque est formulée concernant la consommation d'eau des peupliers qui serait équivalente à celle d'une prairie.

Julie WEISS annonce qu'une peupleraie consomme en moyenne 2400 m³/ha/an (source : CRPF Poitou-Charentes), soit autant qu'une culture spécialisée. Ainsi, en termes de prélèvement d'eau, la diminution des peupleraies est bien un point positif.

Concernant les pratiques sylvicoles, il est indiqué que la diminution légère de l'usage de produits phytosanitaires est un point positif. Il est demandé de supprimer cette annotation et le bureau accepte.

En effet, les quantités de produits utilisées en forêt sont anecdotiques. Elles sont liées à un cycle correspondant au renouvellement des plantations: 18 à 20 ans pour les peupliers, 50 ans pour les résineux et 100 ans et plus pour les chênes.

➤ **Carte de synthèse**

Page 40 : Evolution tendancielle des activités socio-économiques à l'horizon 2020-2030

Il est demandé à quoi correspond la zone de réduction des cultures spécialisées localisée vers Brain-sur -l'Authion ?

Marie BEHRA répond que cela correspond à la réduction de l'arboriculture.

Sur cette même carte, une remarque est formulée concernant les tendances du Lathan amont qui n'apparaissent pas.

Marie BEHRA répond qu'aucune donnée n'a été récoltée sur cette partie du bassin versant.

Aymeric LORTHOIS suggère de considérer cette zone comme celle du Noyantais, avec un développement des céréales et des cultures spécialisées.

Ces compléments seront apportés.

1.1- Les évolutions du milieu aquatique du bassin de l'Authion entre 2010 et 2020-2030

➤ **Inondations**

Page 43 : Modification des conditions d'écoulement et des intensités pluviométriques

En ce qui concerne les crues de l'Authion qui ont tendance à être plus rapides avec des pics de crues plus intenses, il est demandé de remplacer :

« Ces observations sont vraisemblablement liées aux recalibrages/travaux hydrauliques sur les affluents (Changeon et Lathan) qui **sont susceptibles d'avoir** augmenté la vitesse de propagation des crues et au développement d'évènements pluviométriques plus intenses. » par « Ces observations ... **ont** augmenté ... »

Après discussion, le bureau est favorable à la prise en compte de cette remarque.

➤ **Les débits d'étiage des cours d'eau**

Page 46 : Débit d'étiage de Changeon

Il est probable que ces dernières années, la valeur du débit d'étiage du Changeon ($2l/s/km^2$) n'ait pas été atteinte au moins sur l'amont.

Aymeric LORTHOIS serait favorable à ne pas donner de valeur chiffrée. En effet, des assècs réguliers sont observés sur la partie amont du Changeon. Cependant, en l'absence de données précises, mieux vaut ne pas se prononcer.

Page 48 : Niveau de la nappe du Cénomanién libre

Il est indiqué que "d'une manière globale sur les piézomètres disponibles, on assiste plus ou moins à un rétablissement des niveaux hauts".

Une observation est formulée concernant le cénomanién libre. En effet, le suivi piézométrique d'un forage privé situé à Vernuil-le-Fourrier note une baisse de 1,70m en 5 ans (2005-2010), soit une baisse annuelle strictement identique à celle du séno-turonien à Neuillé (0,33m/an).

Il est ainsi demandé d'intégrer ces données au scénario tendanciel qui ne possède pas de piézomètre sur le Cénomanién libre.

Après discussion, le bureau ne souhaite pas intégrer cette remarque car les données présentées par le propriétaire du forage ne sont pas des données officielles. Cela fera l'objet d'une étude complémentaire approfondie à élaborer par la CLE.

Page 49 : Carte des niveaux piézométriques sur le périmètre du SAGE

Une remarque est formulée concernant la délimitation de la nappe du Cénomanién libre. Celle-ci s'étendrait beaucoup plus à l'est jusqu'à Parcés-les-Pins.

Jean-Michel MURTYN répond que ces données proviennent de l'agence de l'eau.

Jeannick CANTIN ajoute que la délimitation des différentes nappes est calculée en fonction de la proportion de chaque nappe au niveau communal. Ainsi, le Cénomanién libre peut effectivement être beaucoup plus étendu que ce qui est représenté sur la carte, mais en termes de surface, la nappe du Séno-turonien est plus représentative, donc c'est elle qui apparaît sur la carte.

➤ **Evolution de la qualité des eaux superficielles et souterraines**

Page 55 : Evolution tendancielle des nitrates dans les eaux superficielles et les nappes libres

Une remarque s'oppose à la tendance décrite à la stabilisation ou à une légère amélioration du paramètre nitrate, compte tenu de l'efficacité des précédents programmes « directive Nitrates », de l'augmentation des zones cultivées à venir et donc de l'augmentation des intrants. Il serait préférable de parler que de stabilisation.

Bernard PFEIFFER indique que dans les SAGE voisins, on ne parle en effet que de tendance à la stabilisation et non à l'amélioration.

Après discussion, le bureau est favorable à la prise en compte de cette remarque.

➤ Les milieux naturels

Page 60 : Synthèse sur les tendances des milieux naturels

Il manque une synthèse sur l'évolution des milieux aquatiques. Il conviendra notamment d'aborder dans celui-ci la question de la maîtrise d'ouvrage qui peut être un facteur positif dans la mise en place de programmes de gestion des milieux.

Ces compléments seront apportés.

➤ Carte de synthèse

Page 61 : Evolution tendancielle de la qualité des eaux et des milieux à l'horizon 2020-2030

Il serait bon d'indiquer sur la carte les zones où des contrats territoriaux sont en projet ou en cours.

Aymeric LORTHOIS signale qu'il serait préférable de présenter ces éléments d'information dans le texte car leur représentation cartographique surchargerait la carte.

1.2- Conclusion

Page 64 et suivantes : Cartes de synthèse

La manière dont ont été élaborées les cartes mérite d'être précisée.

Jean-Michel MURIN précise que des cartes de synthèse seront réalisées afin de représenter et de sectoriser les problématiques majeures de chacune des masses d'eau (en fonction des objectifs de la DCE).

Enfin, une conclusion mettant en évidence les principales causes de non-atteinte du bon état semble utile.

Page 66 : Mise à jour des cartes de synthèse

Aux vues des différentes remarques réalisées au cours de la réunion, Marie BEHRA ajoute que les cartes seront mises à jour :

- Hydrologie : accentuation de la problématique pour le Changeon amont
- Hydrologie : accentuation de la problématique pour le Lathan amont
- Etc...

Page 67 : Tendances d'évolution de la qualité des eaux du bassin du Changeon

Il est souhaité de supprimer la tendance à l'amélioration de la qualité des eaux sur le Changeon.

Même remarque pour l'amélioration des teneurs en nitrates sur le bassin du Lathan.

Ces deux remarques sont acceptées par le bureau.

2/ Pré-validation du scénario tendanciel

Sous réserve de l'intégration des différentes remarques formulées, Marie-Pierre MARTIN demande de bien vouloir procéder au vote pour pré-valider le rapport.

L'ensemble des membres du bureau pré-valident le scénario tendanciel.

3/ Questions diverses

Bernard PFEIFFER souhaite aborder la question de l'étude des volumes maximums prélevables que la CLE doit engager. Il serait bon de commencer à réfléchir à la rédaction du cahier des charges pour lancer l'étude début 2011.

Enfin, Marie Pierre MARTIN informe les membres du bureau de la CLE du départ fin février 2011 de l'animatrice du SAGE, en poste depuis le mois d'avril 2009. L'offre de recrutement a été émise rapidement pour pourvoir à son remplacement au plus tôt.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARTIN remercie les membres du Bureau et lève la séance à 19h30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

Mme Marie-Pierre MARTIN